

La Section Européenne ESPAGNOL

La section européenne espagnol, en quoi consiste-t-elle ?

La section européenne espagnole propose une ouverture internationale en s'appuyant à la fois sur un renforcement linguistique dispensé par un professeur d'espagnol et sur l'enseignement d'une discipline non linguistique (D.N.L) – les Sciences Economiques et Sociales (S.E.S) dispensées en espagnol par un professeur de la discipline habilité à enseigner dans la langue.

IMPORTANT : *A l'issue de leur année de seconde, les élèves pourront poursuivre en première et terminale, quelle que soit la série choisie.*

A qui s'adressent-elle ?

La section européenne s'adresse à tout élève de 3ème ayant suivi un enseignement de deux ans d'espagnol au collège (niveau A2 validé), curieux, motivé par la langue espagnole, aimant s'exprimer à l'oral et prêt à faire les efforts supplémentaires qu'exige le renforcement horaire dans la langue et en DNL.

Les modalités de recrutement seront définies ultérieurement (information transmise aux collègues).

IMPORTANT : La section européenne « Espagnol » n'est pas proposée dans tous les lycées.

Quels sont les objectifs de ces sections ?

La section européenne a pour but d'offrir aux élèves la possibilité :

- d'approfondir leurs connaissances sur le monde hispanique d'aujourd'hui à travers sa modernité, ses réussites économiques mais aussi ses diversités ou ses difficultés,
- de comprendre les enjeux économiques et les aspects sociologiques des pays d'Amérique latine en développement,
- de développer leur aptitude à la mobilité dans les études ou le travail et leur capacité à s'adapter à l'étranger,
- d'être sensibilisé et formé à la citoyenneté européenne,
- d'améliorer leur niveau de langue et leur aisance à l'oral.

Quels sont les projets ?

Des voyages et appariements seront organisés pendant les trois ans de lycée. Il est aussi prévu de présenter les élèves à la certification officielle reconnue par le Ministère de l'Education Nationale dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

IMPORTANT : *Les compétences en espagnol facilitent non seulement les études de langues mais aussi la poursuite d'études en France dans des sections bilingues ou dans les pays de langue espagnole.*